Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé Bretagne

Télésanté Bretagne — Plus de détails sur télésanté-bretagne.fr

TÉLÉCONSULTATION MÉDECIN

Mode d'emploi

Quels patients ? Quels médecins ?

Tout patient, quel que soit son lieu de résidence

Tout médecin quelle que soit sa spécialité médicale

Définition

La téléconsultation est une consultation réalisée à distance à l'aide de technologies d'information et communication (téléphone, tablette, ordinateur)

Modalités

- **Recours obligatoire à un échange vidéo**
- **Connexion à une solution sécurisée**
- Information et accord préalable du patient
- Accompagnement possible du patient par un autre professionnel de santé
- Compte rendu de la téléconsultation à intégrer dans le dossier patient et transmis au médecin traitant

Aide à l'équipement

via le forfait structure

Facturation

Conditions de prise en charge similaires à celles d'une consultation en présentiel

Codes actes TC ou TCG
selon le secteur et la spécialité

Possibilité d'assister un patient à une TLC avec un autre PS médical et côter une consultation habituelle

Règles de prise en charge

- Respect du parcours de soins coordonné
- Alternance de consultations en présentiel et de téléconsultations
- Respect du principe de territorialité : médecin téléconsultant situé à proximité du domicile du patient pour faciliter un suivi éventuel en présentiel. Des exceptions sont possibles dans certaines situations.
- Seuil maximal de prise en charge : 20% de l'activité annuelle (téléconsultation + téléexpertise)